

TRELIUVAN

Bulletin municipal · Juin 2014



Cité des Ajoncs



Entrée du Bourg



Cérémonie du 8 mai 2014

№ 145

SOMMAIRE

BULLETIN N° 145

Commémoration du 8 mai

Numéros utiles 2

Editorial du Maire 3

**Informations
municipales 4**

Compte-rendu

des conseils municipaux 4 - 7

Travaux réalisés 7

Budget 2014 8

Déclarations préalables de travaux 9

Permis de construire 9

Etat civil 10

Dinan Communauté 10

Bibliothèque L'Imagin'R 11

Recherche de documents

sur la Guerre 1914-18 11

Accueil de loisirs 12

Fête nationale du 11 juillet 12

Concours maisons fleuries 13

Calendrier des fêtes 13

Ecole Jean Ferrat 14

Ecole Mosaïque 15

**Associations sportives
et culturelles 16**

Comité de jumelage 16

Club de l'amitié et des loisirs 17

Amicale des
anciens combattants 18

Club de gymnastique 18

Association

Genêts - Bruyères - Korrigans 19

Club VTT/Cyclo de Trélivan 20

Trélivan Animation 20

Associations de Trélivan 21

**Informations pratiques
22**

L'aide à la rénovation
au logement 22

Collecte des sacs jaunes : Rappel 22

Danger du soleil : le mélanome 23

Rappel pour le stationnement
en ville des camping-cars 23

Lutte contre de bruit du voisinage 24

La Mission locale 24

Concours maisons fleuries (bulletin) 25

Information prévision canicule 25

Démarches administratives 26

Environnement 27

Rappel sur les risques de feux de

végétation et de forêts 27

Relais parents assistants maternels 27

COMMEMORATION DU 8 MAI

Le 8 mai, une petite assistance a commémoré le 69^{ème} anniversaire de la victoire des Alliés, sur l'Allemagne nazie, et la fin de la seconde guerre mondiale en Europe.

A la suite du dépôt de gerbes par Camille et Ludovic, Monsieur le maire Claude Le Borgne a demandé une minute de silence en mémoire des morts de toutes les guerres et a donné lecture du message de Monsieur Kader Arif, secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire.

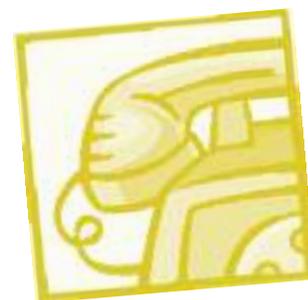
Les élus, les anciens combattants et les Trélivannais se sont ensuite dirigés vers la salle Clément Ader, pour le traditionnel vin d'honneur servi par la municipalité.



Marie-Claire Botrel,
adjoite à l'animation
communale

NUMÉROS UTILES

- Mairie : 02 96 39 16 31 - Site de la commune : www.trelivan.fr
- Ecoles :
 - Ecole Jean Ferrat : 02 96 85 41 46
 - Ecole Mosaïque de Léhon : 02 96 39 32 16
- Dinan Communauté : 02 96 87 14 14
- Circonscription de solidarité départementale de Dinan : 02 96 85 81 60
(pour contacter une assistante sociale)
- SAMU - Urgences médicales : 15
- Pompiers : 18 / 112 (d'après un portable)
- Centre anti-poison : 02 99 59 22 22
- Police secours : 17
- Urgences Gaz : 0810 433 022
- SOS Enfance maltraitée : 119
- ALMA 22 (Allô Maltraitance des personnes âgées) : 02 96 33 11 11
- Violences conjugales : 3919
- ACCUEIL DE VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES
S'adresser à l'Espace femmes : 52, rue du 10^{ème} d'Artillerie
22100 – DINAN - Premier étage.
Tél : 02 96 85 60 01 ou : 02 96 85 60 05. Demander Christina.



AVIS AUX ASSOCIATIONS

Ne seront publiés que les articles parvenus en temps utiles à la mairie à savoir le 27 du mois d'août, de préférence enregistrés sur une clé USB ou autre support actuel. (internet : mairie-trelivan@wanadoo.fr). Ils n'engagent que leurs auteurs.

Merci de votre compréhension.

Directeur de la publication : Claude LE BORGNE
Comité de rédaction : Marie-Claire BOTREL ; Gérard BRIAND ; Guy LE PROVOST ; Michel PELHÂTRE ; Annie RAULT ; Didier YVART .



Le 23 mars, vous avez élu la nouvelle équipe municipale, je vous propose un rappel des résultats en chiffres :

- Inscrits : 1910
- Votants : 1291 soit 67.59 %
- Blancs et nuls : 286 soit 22.16 %
- **Liste d'Union des Trélivannais : 1005 soit 77.84 %**

Au regard du nombre de votants et du nombre de voix obtenues par la liste que je vous ai présentée, ces résultats sont très significatifs. Je veux dire ici toute ma joie et ma satisfaction d'avoir été reconduit dans mes fonctions. Ces résultats confirment les encouragements que j'avais pu avoir, tant par la population que par l'équipe municipale. Depuis 1995, à chaque élection, c'est une équipe homogène qui est sortie des urnes.

Le nouveau conseil municipal est composé de neuf femmes et dix hommes sur dix neuf élus, quatre le sont pour la première fois, le plus jeune est âgé de 34 ans. Je leur souhaite la bienvenue à votre service et une grande réussite dans leur nouvelle fonction.

Dans le précédent mandat, l'équipe municipale était composée de vingt trois membres. Suite à la nouvelle estimation de l'INSEE, la population trélivannaise serait passée de 2501 à 2474 d'où une baisse du nombre d'élus. Je veux une nouvelle fois remercier toutes les personnes qui souhaitaient faire partie de la liste et qui n'ont pu avoir de réponse positive, ainsi que celles qui se sont retirées pour faire face à cette situation imprévue.

Le prochain recensement qui devrait avoir lieu en 2015 nous donnera une indication précise sur la population actuelle.

Félicitations à toutes les électrices et électeurs qui se sont déplacés pour les élections du 23 mars. Participer à la vie démocratique de la commune est important. Lors de ces élections municipales certains ont pu dire :

« Une seule liste fausse le débat démocratique ».

A chacun ses responsabilités, nous avons fait notre liste, même si c'est compliqué, d'autres pouvaient faire de même. Un grand merci également à toutes les personnes qui ont œuvré pour le bon déroulement de cette journée :

Les bénévoles qui ont participé à la tenue des bureaux de vote et au dépouillement ;

Les services techniques pour la mise en place des bureaux de vote ;

Le secrétariat de mairie.

Il faut maintenant se mettre au travail, comme toujours, dans l'intérêt de tous et en dépensant intelligemment l'argent du contribuable.

Les grandes actions pour les six années à venir sont :

- 1) Répondre aux attentes que vous avez formulées pendant la campagne des élections municipales ;**
- 2) Mettre en place les nouveaux rythmes scolaires ;**
- 3) Augmenter la part du budget consacré à la voirie ;**
- 4) Lancer la réfection des services techniques ;**
- 5) Aménager une salle d'honneur dans l'ancienne bibliothèque au rez-de-chaussée.**

A la communauté de communes, Trélivan a conservé une vice-présidence. Ne souhaitant plus avoir de responsabilité au sein de la communauté de communes, j'avais proposé que Trélivan soit représenté par une femme. Comme espéré, cette vice-présidence a été attribuée à ma première adjointe, Suzanne LEBRETON. Je m'en félicite très sincèrement. Je terminerai ce premier éditorial de cette nouvelle mandature en souhaitant une bonne installation au docteur Jean-Pierre COURTIN qui vient rejoindre les docteurs Sabine BRIAND et Gilles HAMON dans le cabinet médical au bourg.

Le Maire, Claude LE BORGNE

SEANCE DU 28 JANVIER 2014

Etaient présents : M. LE BORGNE Claude, Maire, M. BAILLEHAICHE Jacky, M^{me} AMBROISE Fabienne, M^{me} LEBRETON Suzanne, M. LE PROVOST Guy, M^{me} MENARD Vanessa, M. PELHATRE Michel, M. GODET Pascal, M^{me} GUILLEMOT Claudine, M^{me} LEBRET Dominique, M^{me} RAULT Annie, M. MAILLARD Rémi, M. LUCAS Dominique, M^{me} COURTOIS Marie-Françoise, M^{me} BOURSEUL Sylvie, M. CALISTRI André, M^{me} BOTREL Marie-Claire, M. GUDEMARD Bruno, M^{me} PICOUAYS Jacqueline, M^{me} COLAS Martine, M. POTIER Xavier.

Etaient absents : M. MEHEUT Pierrick pouvoir M^{me} LEBRETON Suzanne.

FINANCES

Admission en non valeur

Le conseil municipal décide de porter en non valeur la somme de 2.99 € correspondant au titre 430 année 2011.

Compte administratif 2013

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2013 :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Montant des dépenses	1 102 076.44 €
Montant des recettes	1 505 819.66 €
Excédent antérieur reporté	+ 124 345.68 €
	= 1 396 364.59 €
Excédent de fonctionnement :	528 088.90 €

-SECTION D'INVESTISSEMENT	
Montant des dépenses	1 022 034.89 €
Montant des recettes	669 114.96 €
Excédent antérieur reporté	+ 316 695.71 €
	= 985 810.67 €
Déficit d'investissement :	36 224.22 €

Compte de gestion 2013.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2013 de Madame la Trésorière qui est en accord avec le compte administratif 2013.

URBANISME ET TRAVAUX

Adoption des nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Electricité.

Le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Electricité.

Installation d'une prise de courant rue des Clairettes pour les éclairages de Noël

Le conseil municipal approuve l'installation d'une prise de courant rue des Clairettes pour un montant de 125 € TTC.

Projet de création d'un bâtiment service technique – Sollicitation d'un architecte pour une ébauche.

- Le conseil municipal :
- approuve le principe de :
 - la création d'un bâtiment des services techniques ;
 - solliciter le Cabinet APRIME ARCHITECTES ;
 - approuve le plan de financement comme suit :

Coût des travaux : 305 000 € HT

Subventions :

Etat :	91 500 €
Réserve parlementaire :	10 000 €
Emprunt :	100 000 €
Autofinancement :	103 500 €

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Demande de subventions auprès des différentes administrations pour le projet de création d'un bâtiment service technique.

Le conseil municipal :

- décide de solliciter :
 - auprès de la Préfecture, la Dotation d'Équipement des Territoires et Mer (DETR) programme 2014 ;
 - les subventions auprès de Madame la Députée et des différentes administrations.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Rétrocession des espaces publics lotissement Les Hauts Champs « la Lande du Poirier ».

Le conseil municipal décide de donner un avis défavorable tant que l'ensemble des lots ne sera pas construit.

PERSONNEL

Avancement de grade PROMUS/PROMOUVABLE

Le conseil municipal fixe le taux des ratios promus/promouvables à 100%.

SEANCE DU 25 FEVRIER 2014

Etaient présents : M. LE BORGNE Claude, Maire, M. BAILLEHAICHE Jacky, M^{me} AMBROISE Fabienne, M^{me} LEBRETON Suzanne, M. LE PROVOST Guy, M^{me} MENARD Vanessa, M. PELHATRE Michel, M. GODET Pascal, M^{me} GUILLEMOT Claudine, M^{me} LEBRET Dominique, M^{me} RAULT Annie, M. MAILLARD Rémi, M. LUCAS Dominique, M^{me} COURTOIS Marie-Françoise, M^{me} BOURSEUL Sylvie, M^{me} BOTREL Marie-Claire, M. GUDEMARD Bruno, M^{me} PICOUAYS Jacqueline, M^{me} COLAS Martine, M. POTIER Xavier, M. MEHEUT

Absents : M. CALISTRI André pouvoir M. Claude LE BORGNE
Secrétaire de séance : M^{me} RAULT Annie

FINANCES

Bilan financier du Comité des Œuvres Culturelles et Sociales.

Le conseil municipal donne quitus à M^{me} BOTREL Marie-Claire sur la comptabilité 2013 du Comité des Œuvres Culturelles et Sociales.

Montant des dépenses :	1538.70 €
Montant des recettes :	4813.75 €
Excédent de	3275.05 €

Encaissement du chèque caution pour les salles.

Le conseil municipal décide l'encaissement du chèque caution de 150 € suite aux dégâts occasionnés lors de la soirée du jour de l'an à la salle Hélène Boucher.

PERSONNEL

Fixation du coût horaire des interventions des services techniques pour compte de tiers.

Le conseil municipal décide de fixer un taux horaire de 21 € pour les interventions des Services Techniques.

Modification du tableau des effectifs.

Le conseil municipal :

- décide de nommer Monsieur HAQUIN au grade d'agent de maîtrise ;
- d'ouvrir le grade d'agent de maîtrise ;
- de valider le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessous :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	35 H
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	35 H
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe		1	35 H
FILIERE TECHNIQUE Technicien	B	1	35 H
Agent de Maîtrise	C	1	35 H
Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe	C	1	35 H
Adjoint technique Principale 2 ^{ème} classe	C	1	32 H 45
Adjoint technique 1 ^{ère} Classe	C	1	35 H
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	3	35 H
		1	26 H 14
		1	23 H 49
		1	32 H 54
		1	26 H 46
TOTAL		15	

AFFAIRE GENERALE

Convention avec GRDF.

Le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec GRDF ;
- décide de permettre l'installation de 2 antennes : l'une sur la Mairie et l'autre sur la Salle Hélène Boucher.

INFORMATION

Compte- rendu des conseils d'écoles Jean Ferrat et Mosaïque.

SEANCE DU 28 MARS 2014

Etaient présents : M. LE BORGNE Claude , M^{me} LEBRETON Suzanne , M. MAILLARD Rémi, M^{me} BOTREL Marie-Claire, M. BAILLEHAICHE Jacky, M^{me} RAULT Annie, M. GODET Pascal, M^{me} COURTOIS Marie-Françoise, M. LE PROVOST Guy, M^{me} LEBRET Dominique, M. PELHATRE Michel, M^{me}AMBROISE Fabienne, M. GUILLEMOT Jean-Claude, M^{me} PICOUAYS Jacqueline, M. BRIAND Gérard, M^{me} PONCEL Sylvie, M. YVART Didier, M^{me} MENARD Vanessa, M. HAUTIERE Ludovic.
Secrétaire de séance : M. HAUTIERE Ludovic.

FINANCES

Installation du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur LE BORGNE Claude, Maire qui, après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés :

M. LE BORGNE Claude, M^{me} LEBRETON Suzanne, M. MAILLARD Rémi, M^{me} BOTREL Marie-Claire, M. BAILLEHAICHE Jacky, M^{me} RAULT Annie, M. GODET Pascal, M^{me} COURTOIS Marie-Françoise, M. LE PROVOST Guy, M^{me} LEBRET Dominique, M. PELHATRE Michel, M^{me} AMBROISE Fabienne, M. GUILLEMOT Jean-Claude, M^{me} PICOUAYS Jacqueline, M. BRIAND Gérard, M^{me} PONCEL Sylvie, M. YVART Didier, M^{me} MENARD Vanessa, M. HAUTIERE Ludovic, dans leur fonction de Conseillers Municipaux.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. HAUTIERE Ludovic et pour assesseurs M^{me} MENARD Vanessa, M. MAILLARD Rémi.

Election du Maire.

Monsieur Claude LE BORGNE ayant obtenu 18 voix (majorité absolue) a été proclamé « ELU MAIRE ».

Décision concernant le nombre d'adjoints.

Le conseil municipal fixe le nombre des adjoints à 5.

Election des Adjoints au Maire.

Le conseil municipal a élu la liste d'adjoints conduite par M^{me} LEBRETON Suzanne.

1^{er} Adjoint : Madame LEBRETON Suzanne ;

2^{ème} Adjoint : Monsieur MAILLARD Rémi ;

3^{ème} Adjoint : Madame BOTREL Marie-Claire ;

4^{ème} Adjoint : Monsieur BAILLEHAICHE Jacky ;

5^{ème} Adjoint : Madame RAULT Annie.

Décision et election d'un conseiller délégué.

Le conseil municipal fixe le nombre de conseiller délégué à 1 et a élu Monsieur Pascal GODET.

Décision concernant le nombre des membres au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le conseil municipal fixe le nombre des membres à 6 conseillers + le Maire.

Election des conseillers municipaux siégeant au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le conseil municipal a élu : M^{me} A. RAULT, M^{me} J. PICOUAYS, M. D. YVART, M. L. HAUTIERE, M^{me} M-F COURTOIS, M^{me} S. PONCEL membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Désignation des membres aux différentes commissions.

Le Conseil Municipal valide les membres des commissions ci-dessous :

URBANISME :

C. LE BORGNE, R. MAILLARD, M-F. COURTOIS, J. PICOUAYS, J. BAILLEHAICHE, J-C GUILLEMOT, S. LEBRETON.

CULTURE ET ANIMATION COMMUNALE :

M-C. BOTREL, A.RAULT, M. PELHATRE, G. LE PROVOST J. BAILLEHAICHE, J-C GUILLEMOT, D. LEBRET, S. PONCEL.

INFORMATION – COMMUNICATION :

A. RAULT, C. LE BORGNE, M-C. BOTREL, D. YVART, G. LE PROVOST, M. PELHATRE, G. BRIAND.

FINANCES :

S. LEBRETON, C. LE BORGNE, M-C BOTREL, R. MAILLARD, D. YVART, L. HAUTIERE, G. LE PROVOST, P. GODET, J. BAILLEHAICHE.

ACCUEIL DE LOISIRS ET JEUNESSE :

M-C BOTREL, F. AMBROISE, S. PONCEL, J. BAILLEHAICHE, V. MENARD, S. LEBRETON, L. HAUTIERE.

AFFAIRES SCOLAIRES Ecole Jean Ferrat – Ecole Mosaïque :

S. LEBRETON, C. LE BORGNE, F. AMBROISE, V. MENARD, D. LEBRET, J. PICOUAYS, A. RAULT.

DINAN COMMUNAUTE :

C. LE BORGNE, S. LEBRETON, R. MAILLARD.

PERSONNEL :

C. LE BORGNE, S. LEBRETON, R. MAILLARD, M-C BOTREL, J. BAILLEHAICHE, A. RAULT, P. GODET.

ENVIRONNEMENT, ENTRETIEN VOIRIE ET ESPACES PUBLICS :

R. MAILLARD, C. LE BORGNE, S. LEBRETON, J. BAILLEHAICHE, J. PICOUAYS, M-F. COURTOIS, G. BRIAND, P.GODET.

SPORTS :

P. GODET, S. PONCEL, V. MENARD, F. AMBROISE, M. PELHATRE, G. BRIAND, J-C GUILLEMOT.

FLEURISSEMENT :

M-C BOTREL, R. MAILLARD, V. MENARD, F. AMBROISE, M-F. COURTOIS, D. LEBRET.

COMMISSION APPEL D'OFFRES :

Titulaires : C. LE BORGNE, R. MAILLARD, M. PELHATRE, M-F. COURTOIS

Suppléants : J. PICOUAYS, J-C GUILLEMOT, J.BAILLEHAICHE, D. YVART

SYNDICAT D'ELECTRICITE :

Titulaire : R. MAILLARD

Suppléant : P. GODET

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME :

C. LE BORGNE, R. MAILLARD, M-F. COURTOIS, J. PICOUAYS, J. BAILLEHAICHE, J-C GUILLEMOT, S. LEBRETON, A. RAULT.

RYTHMES SCOLAIRES :

S. LEBRETON, C. LE BORGNE, F. AMBROISE, V. MENARD, D. LEBRET, J. PICOUAYS, A. RAULT, P. GODET.

Chamaille / Mission locale / ANIMAC : M-C BOTREL.

CLAJ : A. RAULT.

CNAS : S. PONCEL.

GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE : J. BAILLEHAICHE.

PARC NATUREL REGIONAL (PNR) : A RAULT

COMITE DE JUMELAGE : C. LE BORGNE, M-C. BOTREL, M-F COURTOIS.

Fixation de l'indemnité du Maire, des adjoints et du conseiller délégué.

Le conseil municipal fixe l'indemnité :

- du Maire à 43 % de l'indice 1015
- du 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} adjoint à 16.5% de l'indice 1015 pour M^{me} LEBRETON, M. MAILLARD, M^{me} BOTREL.
- 4^{ème}, 5^{ème} adjoint à 12 % de l'indice 1015 pour M. BAILLEHAICHE, M^{me} RAULT.
- du conseiller délégué à 8% de l'indice 1015 pour Monsieur GODET.

Délégation de pouvoirs au Maire.

Le conseil municipal accorde au Maire les délégations de pouvoirs conformément à l'article L 2122-22 du code général des Collectivités Locales.

SEANCE DU 24 AVRIL 2014

Etaient présents : M. LE BORGNE Claude, Maire , M^{me} LEBRETON Suzanne , M. MAILLARD Rémi, M. BAILLEHAICHE Jacky, M^{me} RAULT Annie, M. GODET Pascal, M^{me} COURTOIS Marie-Françoise, M. LE PROVOST Guy, M^{me} LEBRET Dominique, M. PELHATRE Michel, M^{me} AMBROISE Fabienne, M. GUILLEMOT Jean-Claude, M^{me} PICOUAYS Jacqueline, M. BRIAND Gérard, M^{me} PONCEL Sylvie, M. YVART Didier, M^{me} MENARD Vanessa, M. HAUTIERE Ludovic.

Absents : M^{me} BOTREL Marie-Claire pouvoir à M^{me} RAULT Annie.

Secrétaire de séance : M^{me} MENARD Vanessa

TRAVAUX - URBANISME

Avenant au marché EVEN - cité des Ajoncs.

Le conseil municipal valide l'avenant d'un montant de 14 691.60€ HT présenté par l'entreprise Even pour les travaux modificatifs d'aménagement de la cité des Ajoncs.

Validation et hiérarchisation des gros travaux.

Le conseil municipal décide la réalisation des travaux suivants :

- bâtiment des services techniques ;
- voirie pour 180 000 € par an ;
- aménagement de la salle d'honneur de la mairie (ancienne bibliothèque).

Lancement d'un marché voirie.

Le conseil municipal décide :

- de lancer un marché en procédure adaptée sur la voirie pour une somme de 200 000€ TTC sur les routes suivantes :

- rue des Karnuths et parking salle Hélène Boucher;
- la Gouridais;
- la Ville es Rolland;
- une partie de la VC5 (la Bouvrais);
- partie de la Rivonnais;
- Genêts : Allée Surcouf et Allée Anatole France;
- le Gassay : de la station de pompage à la Peuvrie.

La priorité des travaux sera adaptée en fonction des moyens financiers.

- de conserver une somme de 30 000€ pour les opérations suivantes :

- trottoirs du Rocher ;
- rue des Fougères ;
- trottoirs à la Porte Grissault ;
- etc ...(suivant possibilité financière).

- souhaite que les marchés d'appel d'offres en procédure adaptée soient passés en interne et sollicite l'ADAC (agence départementale d'aide aux collectivités) pour une maîtrise d'œuvre ;

- autorise le Maire à passer et à signer les marchés à venir.

Déplacement d'un lampadaire cité des Korrigans.

Le conseil municipal décide de laisser le candélabre à son emplacement Cité des Korrigans.

Création d'un emploi aidé et recrutement d'un emploi saisonnier au service technique.

Le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 ;

- décide le recrutement d'un emploi d'avenir à temps complet, pour intégrer le service technique, acquérir des qualifications et exercer les fonctions d'agent technique pour une période maximum de 3 ans ;

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Avancements de grades et modification du tableau des effectifs.

Le conseil municipal :

- décide l'ouverture d'un poste au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe pour Monsieur INCREDULE et d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe pour Madame SILARD ;
- approuve la fermeture du grade d'agent de maîtrise ;
- modifie le tableau des effectifs.

FINANCES

Affectation du résultat.

Le conseil municipal approuve l'affectation du résultat en investissement au compte 1068 pour un montant de 447 458.68 € et au compte 002 en fonctionnement pour un montant de 80 630.22 €.

Vote du budget aux écoles.

Le conseil municipal valide le budget alloué à l'école Jean Ferrat comme indiqué ci-dessous :

Commission FINANCES

Propositions	€
Fournitures par enfant	30
Divers par enfant	7.80
Transport par enfant	25
Livres forfait	610

Vote des taux d'impositions 2014

Le conseil municipal décide ne pas modifier les taux d'impositions pour l'année 2014.

Indemnité de conseil du trésorier

Le conseil municipal décide d'allouer à M^{me} Anne COLLIUO, Trésorière, l'indemnité de conseil au taux de 100 %, institué par arrêté interministériel du 16/12/1983 pour l'année 2014 et pendant toute la durée du mandat.

Participation de la commune. Fleurs de Blé Noir accueille la Corrèze et l'Aveyron du 29 mai au 1^{er} juin.

Le conseil municipal décide d'offrir le pot d'accueil, un cadeau de bienvenue et le coût de la location de la salle Clément Ader au tarif week-end.

Budget 2014

Le conseil municipal vote le budget primitif 2014 équilibré à :

Section de fonctionnement : 1 546 891.22 €

Section d'investissement : 1 230 451.90 €

Vote des taux d'impositions 2014

Le conseil municipal décide ne pas modifier les taux d'impositions pour l'année 2014.

AFFAIRES GENERALES

Désignation des délégués à la Commission Communale des Impôts directs.

Le conseil municipal a donné une liste de noms à la direction départementale des finances publiques.

Désignation d'un délégué sécurité routière et correspondant défense.

Le conseil municipal désigne :

- Madame LEBRET Dominique correspondante sécurité routière.
- Monsieur YVART Didier correspondant défense.

INFORMATIONS

Mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Adaptation des horaires du secrétariat mairie.

Centre Communal d'Action Sociale

Le conseil d'administration se trouve ainsi composé :

Président de droit :

Claude LE BORGNE

Membres élus :

Annie RAULT

Jacqueline PICOUAYS

Marie-Françoise COURTOIS

Sylvie PONCEL

Didier YVART

Ludovic HAUTIERE

Yvonne GENEVIEVE

Maryvonne LECLERC

Louissette LE BORGNE

Christiane HAUTIERE

Bruno GUEMARD

Michel MORFOUACE

Membres nommés :

TRAVAUX RÉALISÉS

AMÉNAGEMENT CITÉ DES AJONCS

- L'étude de l'aménagement a été faite par un architecte du CAUE22. Le cabinet Jacky ALLAIN a fait la préparation pour l'appel d'offre et le suivi et la coordination du chantier. L'entreprise EVEN de Pleurtuit a obtenu le marché de la voirie et l'entreprise ESCEEV celui de l'aménagement paysager.
- La société les HLM de la Rance a décidé, sachant que la commune de Trélivan voulait refaire la voirie, de faire la peinture des bâtiments. La peinture a été faite par l'entreprise Émeraude Peinture de Saint-Malo du 25 août au 26 novembre 2013.



Aménagement Cité des Ajoncs

CONSTRUCTION D'UN SANITAIRE À LA MAISON DES SPORTS

- Le plan pour la construction du sanitaire a été dessiné par un architecte du CAUE22. Ce sanitaire est composé d'un WC adapté pour personne à mobilité réduite, d'un urinoir et d'un lavabo.



WC à la Maison des Sports

RÉFECTION DE LA RUE DES FOUGÈRES

- La réfection d'une partie de cette voirie se fera par la société EVEN dans le courant du mois de Juin 2014.

AMÉNAGEMENT D'UN CHEMIN PIÉTONNIER

- Création d'un espace enherbé avec chemin piétonnier qui permet la liaison entre Vaucouleurs, Bellevue et le Hameau des Lilas.



Chemin piétonnier

Rémi Maillard, Adjoint aux Travaux

LE BUDGET 2014

Le budget 2014 a été voté par le conseil municipal le 29 avril 2014.

Le conseil a défini les orientations budgétaires :

- pas d'augmentation des impôts en 2014, toutefois en raison du dynamisme de la construction sur la commune et de l'augmentation des bases décidées par l'Etat les recettes seront en augmentation de l'ordre de 3% ;
- intégration de la baisse des dotations de l'Etat de 34 000 €, les collectivités locales devant participer à l'effort national de redressement des finances publiques ;
- provision pour la nouvelle charge très importante liée à la réforme des rythmes scolaires ;
- maîtrise des charges de fonctionnement.

L'épargne dégagée en fonctionnement de l'ordre de 200 000 € sera utilisée à la réalisation d'investissements : le plus important est le bâtiment des services techniques pour lequel un emprunt sera réalisé. L'autre investissement prioritaire est la voirie, un budget de 271 000 € a été voté pour 2014 ; au cours du mandat précédent il a été investi 126 000 € par an en moyenne en voirie mais cela s'avère insuffisant.

Le Budget de Fonctionnement

Dépenses prévues (€)		Recettes prévues (€)	
Charges à caractère général	366 250	Impôts et taxes	736 961
Charges de personnel	580 000	Dotations de l'Etat	576 671
Reversement de fiscalité à la Codi	28 000	Produits des services communaux	109 030
Dépenses imprévues	30 000	Remboursement/charges personnel	3 500
Charges gestion courante	142 950	Produits gestion courante	39 100
Autres charges	200	Produits financiers	10
Charges exceptionnelles	600	Produits exceptionnels	
TOTAL	1 148 000	TOTAL	1 465 272

L'excédent dégagé est de 317 272 €

Les annuités à payer en 2013 sont de 111 500 €

Le solde pour autofinancer les investissements est donc de 205 772 €

Le Budget d'Investissement

Dépenses prévues (€)		Recettes prévues (€)	
Bâtiment Services Techniques	320 000	Report 2012	491 863
Travaux de voirie	271 198	Autofinancement 2013	205 772
Aménagement Ajoncs	135 000		
Achat de matériels	119 000	Remboursement de TVA	128 000
Bâtiments : Foyer - Salles Ecole	76 500	Taxe d'aménagement et TLE	37 568
Eclairage Public	61 000	Subventions d'investissements	58 025
Espaces verts, chemins, terrains	31 000	Remboursement des réseaux	30 000
Solde Bourg et Bibliothèque	23 000	Emprunt	150 000
Révision du PLU	20 000		
Aménagement des Bruyères	5 000		
Dossier accessibilité	5 000		
Participation Ecole Mosaïque	4 530		
Réseaux remboursables	30 000		
TOTAL	1 101 228	TOTAL	1 101 228

Suzanne Lebreton, Adjointe aux finances

..... DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX

DATE	NOM ET PRENOM	ADRESSE	Nature des travaux
Le 12/12/2013	PROVOST Marie Yvonne et Didier	5 lotissement du Rocher	Clôture
Le 20/12/2013	GARNIER Cyril	12 route de Caulnes	Modification d'ouvertures
Le 27/12/2013	LABBE Jane	La Chesnais	Pose d'un châssis de toit, d'un chauffe-eau solaire et rénovation de toiture
Le 08/01/2014	ROGER Béatrice	5 rue des Lilas	Muret et portillon
Le 13/01/2014	PELHATRE Michel	10 lotissement Vaucouleurs	Véranda
Le 27/01/2014	BREMONT Thierry	La Renaudais	Pose de 5 châssis de toit
Le 06/02/2014	ROCHEREUIL Joël	12 rue des Goëlands	Abri de jardin + mur de clôture
Le 11/02/2014	GASPAILLARD André	Linache	Mur de clôture
Le 12/02/2014	MEHEUST Guy	Le Hameau de la Lande du Grand	Piscine
Le 26/02/2014	HESTIN Julien et LECOINTRE Barbara	20 rue des Pruniers	Mur de clôture
Le 28/02/2014	SCI Le Clos Bily	17 route de la Cochais	Mur de clôture
Le 10/03/2014	MEHEUST Laurence	42 cité des korrigans	Mur de clôture
Le 18/03/2014	GARNIER Cyril	18 route de Caulnes	Carport + isolation extérieure
Le 18/03/2014	BRETON Sébastien	20 rue des Cormorans	Abri de jardin
Le 19/03/2014	DESVAGERS Mickaël et Karine	11 allée du Stade	Abri bois
Le 22/03/2014	GAUFFENY Gaël	10 cité des Bruyères	Pose d'un châssis de toit
Le 25/03/2014	COURTOIS Pascal	Bel Air	Bardage
Le 25/03/2014	LESUEUR Alain	Linache	Clôture
Le 26/03/2014	GOUPIL Isabelle	1 cité des Korrigans	Pose d'un portail
Le 26/03/2014	ROUSSEL Kleber	22 route de Caulnes	Garage
Le 26/03/2014	MARCOUILLE Christophe	2 Lotissement La Lande Marie	Clôture
Le 27/03/2014	LEGRAND Philippe	La Pouldais	Division de terrain en 2 Lots
Le 01/04/2014	DA SILVA Julien et IGER Lucie	3 Lotissement La Lande Marie	Clôture
Le 03/04/2014	REMOISSENET Anthony	5 rue des Pruniers	Abri de jardin
Le 25/04/2014	QUINTERNE Jean-Michel	Linache	Création d'un préau
Le 06/05/2014	GOUYETTE Mikaël	30 bis rue de la Souche	Transformation d'une ouverture + portail
Le 09/05/2014	PICARD Frédéric et CHEVALIER Maud	9 rue de la Souche	Clôture
Le 14/05/2014	BRIENS Bernard	16 rue des pruniers	Clôture

..... PERMIS DE CONSTRUIRE

DATE	NOM ET PRENOM	ADRESSE	Nature des travaux
Le 09/01/2014	SCI KINERANCE	rue de la Cochais	Centre de kinésithérapie, soins et remise en forme
Le 22/01/2014	ROBERT Nadine	23 lotissement du Plan d'Eau	Garage
Le 25/01/2014	DINAN CODI HABITAT	rue de la Barrière	Construction de 2 pavillons
Le 29/01/2014	SIFFLET Marc	18 rue du Clos Neuf Le Hameau d'Avaugour	Maison individuelle
Le 30/01/2014	BARRE Pascal	16 rue du Clos Neuf Le Hameau d'Avaugour	Maison individuelle
Le 14/02/2014	LEBRETON Guillaume CONVENANT Audrey	4 La Lande du Poirier	Maison individuelle
Le 20/02/2014	PARTARRIEU Arnaud RAMARD Morgane	Lotissement du Bois de Linache	Maison individuelle
Le 26/02/2014	LE DU Romain	La Bouillie	Maison individuelle
Le 28/03/2014	REBUFFE Michel	Le Rocher	Maison individuelle
Le 09/04/2014	BLIN Eugène	38 cité des Bruyères	Abri pour camping- car
Le 24/04/2014	JOURNIAUX Florent LEFEVRE Anne-Gaëlle	8 rue du Clos Neuf Le Hameau d'Avaugour	Maison individuelle
Le 07/05/2014	SCI Les Marines de Nacre	14 lotissement La Lande Marie	Maison individuelle
Le 12/05/2014	A l'Abordages - M. MEUNIER	31 rue des Pruniers	Micro crèche
Le 12/05/2014	PECHEUX Mickaël	17 rue du Clos Neuf Le Hameau d'Avaugour	Maison individuelle
Le 14/05/2014	MORDRELLE Pierre GARNIER Mathilde	10 rue des Pruniers	Maison individuelle
Le 16/05/2014	GAIDIER Gérard GRAEC Claudine	14 rue du Clos Neuf Le Hameau d'Avaugour	Maison individuelle

ETAT CIVIL

Naissances

- Le 24 janvier : **Kalyss DESCHAMPS ROBIU**, 9 rue de la Cochais
Le 12 février : **Éva CRAMBERT DENOUAL**, 10 rue des Mirabelles
Le 27 février : **Alouna GILLOUAYE GOUDARD**, La Bouvrais
Le 03 mars : **Charlotte NORMAND**, 18 cité des Korrigans
Le 04 mars : **Zoée MEHEUST**, Le Hameau de la Lande du Grand
Le 09 mars : **Valentine LORET**, 2 rue des Sternes
Le 11 mars : **Malohann VOIDIC**, 28 cité des Ajoncs
Le 31 mars : **Hugo MARTIN**, 12 cité des Boutons d'Or
Le 16 avril : **Delphine ABDALLAH**, 20 cité du Bourg
Le 23 avril : **Hugo DESHAYES**, 1 route de Caulnes
Le 04 mai : **Youen LESUEUR**, 8 rue des Lilas
Le 19 mai : **Emma BRIEND**, La Touchefais



Nos meilleurs vœux de santé et de prospérité aux nouveaux nés et toutes nos félicitations aux parents.



Mariage

Le 04 janvier 2014 : **Christine LIGEARD** et **Corinne BEAUDOUIN**, 1 rue des Charmes

Nous présentons aux mariées nos vœux de bonheur.

Décès

- Le 02 février : **Ismaël SALAHI**, 23 cité des Bruyères
Le 29 décembre : **Jackie GINGAT**, Bougault
Le 15 avril : **Marcel RAMARD**, 38 Le Rocher
Le 19 avril : **Antoinette BARBO** née CHEREUL, 39 cité des Korrigans
Le 18 mai : **Albert GILLET** 9 allée Anatole France



Nous présentons aux familles nos condoléances attristées.

DINAN COMMUNAUTE

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la communauté de communes s'est élargie, elle compte aujourd'hui 26 communes et environ 48 000 habitants et a pris le nom de **DINAN COMMUNAUTE**.

Lors du scrutin des municipales vous nous avez élus, Claude Le Borgne, Rémi Maillard, Annie Rault et moi-même, pour représenter les intérêts de notre commune au sein de cette communauté.

Son président a été élu le 23 avril : il s'agit de M. Gérard Berhault, maire de Le Hinglé. Il a défini le projet de territoire : un territoire de développement durable attractif avec une vitalité économique et touristique qui soit au service de l'ensemble de la population, des communes et qui soit équilibré et harmonieux.

Prochainement les conseillers municipaux seront désignés pour siéger dans les commissions et plusieurs conseillers de notre commune le seront.

Les 12 vice-présidents ont été élus le 5 mai, je serai en charge des transports et déplacements sur le territoire de la communauté.

C'est un dossier complexe que le Maire Claude Le Borgne a piloté au cours du mandat précédent. Les études ont été réalisées et plusieurs scénarios ont été proposés, la communauté de communes élargie doit maintenant passer à la phase opérationnelle. Le développement du transport collectif sur notre territoire est incontournable, cela s'inscrit dans le développement durable et c'est un gage d'attractivité de notre territoire. Aujourd'hui nous devons prendre notre voiture pour tout déplacement ; demain nous devons penser transport collectif pour les jeunes par exemple pour se rendre aux équipements sportifs, pour les personnes âgées pour se rendre à la ville centre ou au pôle santé et pour certains pour se rendre au travail. Il faut également favoriser et développer les modes de déplacements doux : la marche à pied, le vélo.

A Trélivan dès 2015 nous allons entamer une réflexion sur un pédibus.

Suzanne Lebreton

BIBLIOTHÈQUE L'IMAGIN'R

« Chaque livre était une porte sur de nouveaux mondes et de nouvelles idées »

Marina de Carlos Ruiz Zafón

« **On ne va pas loin avec 10 euros !** ». Cette expression est souvent utilisée à notre époque de crise.

À la bibliothèque de Trélivan, pour 10 euros par an et par famille, vous avez la possibilité d'aller très loin, de voyager, de découvrir le monde, d'autres mondes. Tout simplement grâce à la magie du livre. Un livre, vous pouvez l'emmener partout avec vous, il vous transportera partout avec lui. Dans le passé, l'avenir. Ensemble, vous vivrez des aventures extraordinaires, connaîtrez des instants d'émotions inoubliables ou tremblerez au cœur de terrifiants mystères. Dans une bibliothèque se trouve toujours le livre qui nous enchantera.

Venez le chercher, il est sûrement parmi nos dernières nouveautés. Avec Guillaume Musso, Anna Gavalda, Marc Lévy, Françoise Bourdin et bien d'autres merveilleux auteurs, vous ne serez pas déçus. Les jeunes ne sont pas oubliés, de nombreux ouvrages pour la jeunesse, des BD, de nouvelles séries viennent de faire leur apparition pour les émerveiller.

Pour aider nos lecteurs ayant des difficultés visuelles, un rayon de livres à gros caractères a été mis en place, vingt sept titres inédits viennent de s'y ajouter.

Depuis le mois de mai, une animation linguistique a réuni quelques personnes pour une « **conversation franco-anglaise** » en compagnie de Gillian et Douglas. Anglais, ils résident à Trélivan, et mènent avec entrain des échanges simples et amicaux. Des moments chaleureux et sympathiques devant, évidemment thé et biscuits. Souhaitons longue vie à cette expérience. Venez vous renseigner et rejoignez-les.

Nous rappelons que la bibliothèque propose à ses abonnés quatre ordinateurs reliés à internet permettant des consultations ou des travaux informatiques.

Tous les bénévoles de la bibliothèque vous souhaitent un bon et beau voyage au cœur de l'Imagin'R.

Pour s'inscrire, les démarches suivantes sont à effectuer en mairie :

1. Remplir une fiche (disponible en mairie ou à la bibliothèque) ;
2. S'acquitter des frais d'abonnement ;
3. Une carte de lecteur vous est alors remise.

Elle sera validée à l'accueil de la bibliothèque avant tout emprunt.

Tarifs annuels : Abonnement Commune : 10 euros. Abonnement Hors-commune : 15 euros.

Tout nouvel habitant sur la commune se verra offrir un abonnement gratuit pour l'année en cours (se renseigner en mairie).



Horaires d'ouverture :

Mercredi : 10 h-12 h ; 15 h-17 h

Jeudi : 16 h 30-18 h 30

Samedi : 10 h – 12 h

**Pendant les vacances scolaires :
mercredi et samedi de 10 h à 12 h.**

RECHERCHE DE DOCUMENTS SUR LA GUERRE 1914-1918



Dans l'objectif de réaliser une **exposition sur la grande guerre mondiale 1914-1918** à la bibliothèque L'imagin'R, la commission culture en collaboration avec l'amicale des anciens combattants, recherche :

- objets, documents, photographies et témoignages se rapportant à cette guerre.

Cette exposition pourrait voir le jour dès début novembre.

Ces précieux témoignages, et souvenirs historiques seront photographiés, numérisés, scannés, et manipulés avec la plus grande attention.



Contactez-moi au 06 63 90 50 38.

Marie-Claire Botrel, Adjointe à la Culture



Accueil de Loisirs sans Hébergement

A l'occasion des vacances d'été, le Centre de Loisirs de Trélivan ouvre ses portes pour le plus grand plaisir des enfants.

Le Centre de Loisirs des 4 à 13 ans sera ouvert du lundi 7 Juillet au vendredi 1^{er} Août, dans les locaux de la garderie périscolaire et de l'école Jean Ferrat. Il fonctionnera les lundi, mardi, mercredi, jeudi, et vendredi de 9h à 17h.

Une garderie est mise en place de 7h30 à 9h et de 17h à 18h45.

● **Des loisirs pour les vacances**

Le centre de loisirs de Trélivan propose une multitude d'activités à tous les enfants de 4 à 13 ans :

Activités créatives, sportives, jeux manuels et de mémoire, piscine, sorties, et de nombreuses autres surprises autour de différents thèmes pédagogiques.

Des mini-camps seront aussi proposés pour les 7/9 ans et 10/13 ans.

● **Encadrement**

Les enfants sont confiés à des animateurs titulaires du BAFA, SB, et AFPS sous la responsabilité d'un directeur diplômé BP JEPS dans le respect de la réglementation Jeunesse et Sports.

Des groupes sont constitués en fonction de l'âge des enfants et des activités proposées. Une partie du Centre de Loisirs est réservée aux enfants de 4 à 6 ans environ et comporte un dortoir.

● **Equipe d'encadrement**

Directeur : Bouvier Jérémy.

Animateurs/trices : BRIGNON Nathan, BERNAY Romain, RICHTER Chloé, LEPANNETIER Lisa, LAME Emmanuelle.

Stagiaires BAFA : QUILLIEN Fanny, MAREST Gwenaëlle.

● **Renseignement et Inscription en Mairie**

L'admission de votre enfant NE SERA POSSIBLE QU'APRÈS INSCRIPTION ADMINISTRATIVE AUPRÈS DE LA MAIRIE DE TRÉLIVAN. **Mairie de Trélivan, 1 rue des Clairettes, 22100 Trélivan - Tél. 02 96 39 16 31**

Possibilité d'inscrire les enfants à la journée ou à la semaine.

Tarifs : Commune : 12,25 euros - Hors commune : 14,50 euros.

Le directeur, Jérémy BOUVIER



FETE NATIONALE LE 11 JUILLET 2014

En raison de la finale de la coupe du monde de football le 13 juillet, la soirée « MOULES FRITES ET FEU D'ARTIFICE » est avancée au 11 juillet

A partir de 19 h MOULES FRITES*

BAL POPULAIRE à 22 h 30 - Salle Clément ADER

« FEU D'ARTIFICE » à la tombée de la nuit

*** Repas 10 € comprenant :**

Kir

Moules ou Jambon Frites

Fromage

Dessert - Café

(boisson non comprise)

Vente des cartes à la mairie, à la boulangerie Damelin court et au bar « Le Trélivan »

Marie-Claire BOTREL, adjointe à l'animation communale



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES



REGLEMENT

CYCLE DE TROIS ANNEES CONSECUTIVES

Tableau d'honneur : avoir été classé 1^{er} pendant 3 années consécutives.

Prix d'honneur : avoir été classé 1^{er} pendant 2 années consécutives.

1^{er} prix : après avoir obtenu le tableau d'honneur, les concurrents seront déclarés hors concours pour une durée de deux ans.

CATEGORIES :

- **1^{ère} catégorie** : jardin fleuri et (ou) décor floral visible de la voie publique avec une grande surface d'espace vert (pelouse, plantation diverses).
- **2^{ème} catégorie** : façade fleurie (balcon, terrasse, mur, fenêtre) avec (et ou) petit jardin fleuri et surface moyenne d'espace vert.
- **3^{ème} catégorie** : façade seule fleurie (balcon, terrasse, mur, fenêtre) et petit jardinet.



(Vous trouverez le bulletin d'inscription, page 25)



CALENDRIER DES FÊTES 2014

	Dates	Manifestations
JUIN	Vendredi 13	Repas Fleur de Blé Noir (salle Clément Ader)
	Jeudi 19	Grillades Club de l'Amitié (Parc du Val Drouet)
	Samedi 28	Kermesse Ecole Jean Ferrat
JUILLET	Samedi 5	Concours de pétanque Club de l'Amitié (Parc du Val Drouet)
	Vendredi 11	Bal et Feu d'artifice C.O.C.S + repas (salle Clément Ader)
	Jeudi 17	Sortie Anciens Combattants
	Samedi 19	Concours de pétanque - Anciens Combattants
AOÛT	Vendredi 1 ^{er}	Soirée Accueil de Loisirs
	Samedi 16	Concours de pétanque de l' A S T
SEPTEMBRE	Dimanche 14	Vide greniers Association Genêts-Bruyères-Korrigans (salle Hélène Boucher)
	Dimanche 14	Sortie vélos Amicale Laïque

HOME POSE
Construction/Extension/Maçonnerie int./ext./Plâtrerie

David DA SILVA 07 60 67 22 11
Stéphanie SIFFLET 06 43 50 61 99
homepose@yahoo.fr
Devis gratuit

20 rue du Clos Neuf
22100 TRELIVAN



GILLES MÉNARD

ENTRETIEN ESPACES VERTS
TAILLE DE HAIES
TONTE DE PELOUSE
JARDINAGE
PETIT FLAGAGE

Trélivan
22100 DINAN
06 01 73 03 45

Paiement CESU



ECOLE JEAN FERRAT

Carnaval 2014 à l'école Jean Ferrat

Toute l'école s'était retrouvée autour du carnaval à la veille des vacances de printemps. Le thème retenu cette année était les contes traditionnels et les légendes. Chacun a pu rivaliser d'imagination pour cette après midi où les parents et amis de l'école se retrouvent désormais tous les ans pour admirer les déguisements de chacun. Depuis Nessie, le monstre du Loch Ness revisité avec brio,



les petits bonhommes en pain d'épice et les personnages plus classiques tout en couleur, tout ce petit monde a pu défiler dans le bourg et se retrouver dans la cour de l'élémentaire pour apprécier un goûter concocté par les parents d'élèves et l'Amicale Laïque de Trélivan.

Le directeur de l'école, Philippe LE DRÉZEN

DE GRANDS CHANGEMENTS À LA RENTRÉE 2014

Les nouveaux rythmes scolaires s'appliqueront à la rentrée 2014. Depuis plusieurs mois le groupe de travail, réunissant tous les acteurs de l'école, travaille à la mise en place de ces nouveaux rythmes. Voici l'organisation qui a été votée en conseil municipal et validée par l'Education Nationale qui s'appliquera donc à la rentrée 2014 à Trélivan.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8H30-12H	ENSEIGNEMENT		Cours 9h à 12h	ENSEIGNEMENT	
12H-13H45	RESTAURATION			RESTAURATION	
13H45-15H30	ENSEIGNEMENT			ENSEIGNEMENT	
15H30-16H30	APC	TAP		TAP	TAP

APC (activités pédagogiques complémentaires) TAP (temps d'activités périscolaires)

Ce que nous savons aujourd'hui :

La semaine doit comporter 5 matinées d'enseignement qui sont plus favorables à l'enseignement, pour cette raison les cours débuteront à 8h30.

Chaque jour (sauf le mercredi) les cours se termineront à 15h30.

Il y aura classe le mercredi matin avec garderie le matin et le midi jusqu'à 12h30. Les parents devront prendre leurs dispositions pour reprendre les enfants dans ce créneau horaire. Pour les familles qui ne le pourront pas un transport vers l'accueil de loisirs de Quévert sera organisé où les enfants prendront leur repas et participeront aux activités de l'après-midi (les places seront limitées). Les parents devront reprendre les enfants à Quévert. Le transport, le repas, l'accueil de loisirs seront à la charge des familles.

Le lundi de 15h30 à 16h30 les enseignants organiseront des activités pédagogiques complémentaires (facultatif). Les mardis, jeudis et vendredis la municipalité organisera des activités périscolaires sur ce même créneau horaire (facultatif); une inscription à ces activités sera nécessaire. Le premier trimestre sera un trimestre d'expérimentation. Nous informerons toutes les familles avant la fin de l'année scolaire de l'organisation définitive.

L'inscription à l'école

Nous vous rappelons que l'inscription d'un enfant à l'école se fait à la Mairie ; elle est suivie d'un rendez-vous avec le directeur de l'école Jean Ferrat ou la directrice de l'école Mosaïque à Léhon.

- A l'école Mosaïque, dans la limite des places disponibles, les enfants nés en 2011 et 2012 peuvent être inscrits dès à présent pour effectuer leur rentrée le 2 septembre 2014.

- A l'école Jean Ferrat, seuls les enfants atteignant l'âge de 3 ans avant le 31/12/2014 pourront faire leur rentrée le 2 septembre 2014. Pour les enfants âgés de moins de 3 ans au 31/12/2014, une pré-inscription peut être faite en Mairie, mais il est presque certain qu'ils ne pourront entrer à l'école qu'en septembre 2015 car l'effectif de petite section s'annonce élevé à la rentrée 2014 et il est essentiel qu'un enfant démarre sa scolarité dans de bonnes conditions. Si toutefois des places devenaient disponibles, le directeur d'école validerait les inscriptions des enfants les plus âgés en octobre 2014 pour une rentrée début 2015.

Une opération «**découverte de l'école et des services périscolaires**» se déroulera le **mardi 17 juin** à partir de 17h30. Les nouveaux parents pourront visiter l'école mais également le restaurant scolaire, la garderie et rencontrer le directeur d'école, les enseignants et les élus de la commission des affaires scolaires.

Suzanne LEBRETON, Adjointe aux affaires scolaires

ECOLE MOSAÏQUE

Une mosaïque de projets !

Cette année a été l'année du nouveau : nouvelle équipe issue de la fusion des deux écoles publiques léhonnaises, nouveaux locaux suite aux rénovations engagées par la municipalité et nouveaux projets.

L'équipe enseignante a décidé cette année de travailler autour d'un projet commun à toutes les classes, le projet "**Mosaïque**", en partenariat avec les intervenantes DUMI du Kiosque à Dinan. Les élèves de l'école (de la Moyenne section de maternelle au CM2) ont donc participé au dispositif "**école et cinéma**" dont le thème, cette année, était la bande sonore. En parallèle du travail effectué sur les films proposés, les classes ont travaillé sur un projet musique afin de mettre en place un spectacle d'école qui sera présenté le **20 juin 2014 à la salle du Clos Gastel**.



Toutes les classes de l'école ont pu découvrir un spectacle au théâtre des Jacobins proposé par Théâtre en Rance.

Les enseignants ont également proposé dans leur cycle des projets variés qui correspondent au projet d'école dont les avenants ont été rédigés cette année et au travail effectué en classe :

Les classes de cycle 1 :

Les enfants de maternelle ont participé à la Rando Doudou, travail à partir d'albums et découverte des livres lors d'une course d'orientation en forêt. Durant le premier trimestre de l'année 2014, un cycle danse et langage a été réalisé. La visite du sentier sonore à Cavan s'est déroulée le 13 mai pour les plus petits et les moyens.



Les classes de cycle 2 et la CLIS :

Dans le cadre de la découverte du monde, les classes de CP, de CE1 et de CLIS ont fait cette année des sorties communes. Ils sont allés à la ferme écomusée de la Bintinais, pour rencontrer des animaux de la ferme et les étudier de plus près (alimentation, digestion...) et ont visité une exposition sur les moyens de transport à travers les siècles.

Courant janvier, pour aborder le passé, ils sont allés aussi à Bothoa passer une journée d'école comme au début du siècle (le 20^{ème} !), repas d'époque compris.



Les classes de cycle 3 :

En cycle 3, les projets sportifs sont multiples : vélo, tennis, escrime artistique, orientation... Pour finaliser le projet tennis, les CM1 ont rencontré l'école de Saint Carné.

Les élèves de CE2 et CM1 se rendront au Mont Saint-Michel le 16 juin. Les élèves de CM2 poursuivront leur travail sur la seconde guerre mondiale par une journée à Caen le 10 juin. Ils découvriront lors de cette journée, le mémorial et participeront à une animation sur "l'enfant pendant la résistance" puis visiteront un cimetière américain et une plage du débarquement.



En parallèle de tous ces projets, la classe de CLIS a engagé une correspondance avec une CLIS de Dinan et plusieurs rencontres sont prévues. Un projet coopératif autour du Kin-Ball est également en cours avec l'IME les Vallées.

L'équipe souhaite faire de cette nouvelle école un lieu accueillant, où les enfants pourront s'épanouir à travers de nombreux projets, différents chaque année. C'est pour cette raison qu'une classe de neige est prévue l'année prochaine.

L'école aura de nouveaux horaires à la rentrée afin de s'inscrire dans la réforme des nouveaux rythmes scolaires : 8h30-12h tous les matins (mercredi également), 13h45-15h15 les lundis et jeudis et 13h45-15h30 les mardis et vendredis.

Tous ces projets ne seraient pas possibles sans les aides financières des municipalités de Léhon et de Trélivan, que nous remercions. Nous remercions également l'APE pour son importante participation mais aussi pour son implication dans la vie de l'école.

L'équipe enseignante

COMITÉ DE JUMELAGE

Le samedi 15 février, 180 personnes se sont retrouvées salle Clément Ader pour déguster une poule au riz préparée par Nicole et Jean-Pierre Adam (il y eut aussi 80 repas emportés). C'est en toute convivialité et avec beaucoup d'entrain que les participants ont dansé sur les airs interprétés par Ann-Laora qui a animé cette soirée avec maestria. Le bureau tient à remercier les commerçants, annonceurs et bénévoles qui ont fait de cette soirée un succès.



Soirée Poule au riz



Lâcher de truites

Autre animation le 27 avril avec un lâcher de truites au plan d'eau du Val Drouet et un repas champêtre. Encore une réussite malgré le temps exécrable de ce dimanche. Les bénéfices réalisés aideront au déplacement officiel à Montgailhard prévu le 1^{er} semestre 2015.

Pour le bureau, le président :
André-Yves Colas

Suite à l'assemblée générale du 23 janvier voici la composition du nouveau bureau.

- Président** : André-Yves Colas
- Vice présidente** : Claudine Guillemot
- Secrétaire** : Louissette Le Borgne
- Secrétaire adjointe** : Chantal Guillemer
- Trésorier** : Jean-Claude Guillemot
- Trésorière-adjointe** : Marie-José Gidon

Membres du bureau :

De droit, représentant la municipalité : Claude Le Borgne, Marie-Claire Botrel et Marie-Françoise Courtois.

Elus : Marie-Annick et Alain Botrel, Alain Gidon, Roger Botrel, Bernard Maurer, Yannick Guillemer, Nicole et Jean-Pierre Adam, Martine Colas.

DINAN TAXI
06 62 65 34 66
 Transport médical.
 Transport de voyageurs.
 Toutes destinations. 7/7
 Emmanuel Joug, La Renandais, 22100 Trébeven

SOS
PLOMBIER CHAUFFAGISTE
 NEUF & RÉNOVATION
 Entretien dépannage chaudières gaz fioul
 Ravalement tout conduit
06 71 02 32 66
 M. MARTIN Damien
 22100 TRÉLIVAN TEL. 02 96 83 52 15

24h/24
7j/7

CLUB DE L'AMITIÉ ET DES LOISIRS

Plus de cent adhérents étaient présents lors de l'assemblée générale de l'association qui a eu lieu le dimanche 8 janvier 2014 salle Clément ADER. A cette occasion, un livret résumant les activités, les comptes de l'exercice passé et le programme 2014 a été remis à chaque participant.

Les comptes 2013 ont été approuvés à l'unanimité et le conseil d'administration étoffé de deux nouveaux membres.



Durant ce premier quadrimestre, les concours d'aluette et de belote organisés pour le plaisir de tous, ont fait le plein des salles. Très bonne fréquentation également aux repas trimestriels proposés au sein du club : après le bœuf bourguignon et l'osso-buco, c'est une paëlla qui sera servie prochainement !

Toujours dans le cadre du divertissement, une sortie a eu lieu dimanche 27 avril à l'espace Liberté de Rennes à l'occasion du passage de la revue « Holiday on Ice », et une autre sortie est planifiée en partenariat avec l'amicale des anciens combattants le jeudi 10 juillet en baie de Morlaix.

Les membres du club se sont retrouvés le dimanche 18 mai pour le repas annuel à la salle Clément ADER.



Manifestations à venir :

Jeudi 19 juin : grillade party au parc du Val Drouet;

Samedi 5 juillet : concours de pétanque au parc du Val Drouet;

Séances d'initiation à l'informatique : le vendredi après midi de 14h à 16h.

La session actuelle, réservée aux débutants se terminera au centre multimédia de la bibliothèque municipale dans le courant du mois de juin, afin de les initier à la navigation sur internet.



ATELIER PHOTO

Le but essentiel de cet atelier, est d'apprendre et de développer les connaissances photographiques des participants, en utilisant au mieux les règles de base et les capacités de leurs appareils. Pour les passionnés, une formation sur l'utilisation des logiciels dédiés sera dispensée.

Dans le but de valoriser les acquis, une carte postale et un premier ouvrage photographique consacré au territoire de la commune de

TRELIVAN seront réalisés. Les photographies présentées seront commentées avec des éléments historiques récoltés aux archives municipales et départementales. La mémoire des aînés nous sera également très précieuse. Dans le cadre de ce projet, des prises de vues extérieures des bâtiments seront réalisées dans les villages figurant sur le cadastre Napoléon. Nous espérons que les propriétaires de ces biens réserveront le meilleur accueil au groupe de photographes et les en remercions par avance.

Se pencher sur l'histoire de la commune, c'est mettre en valeur un patrimoine et des talents que chacun a le devoir de faire fructifier. Tout comme les fondations d'une maison ... les siècles d'antan, permettent d'asseoir l'avenir.

Les séances ont lieu les mardis après-midi à partir de 14h.

Le bureau

HORAIRES D'OUVERTURE DU FOYER DES AÎNES Les mardis et les vendredis de 14h à 18h

Le président : Jean-Pierre Blondel
club-amitie@hotmail.fr

AMICALE des ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES de GUERRE de TRELIVAN

Le 25 septembre 2013, la sortie touristique dans les vignobles de CHALONGE/LOIRE a connu un réel succès. Le car fut complet des membres de l'Amicale des Anciens Combattants et du club des Aînés qui avait souhaité partager cette randonnée qui s'est déroulée dans une ambiance joyeuse.

Le samedi 22 février 2014 s'est déroulée l'assemblée générale de l'Amicale :

Présentation du bilan financier par le trésorier Jean-Marie DESCAMPS, bilan qui reste stable, malgré le très mauvais temps lors de l'après-midi pétanque, sous la pluie et qui n'a comptabilisé que 18 équipes contre une trentaine les années précédentes.

Programme des festivités pour l'année 2014.

Jeudi 10 juillet :

Sortie et escapade au pays de MORLAIX ; découverte de la baie de manière un peu originale (à pieds, en train et en bateau). L'après-midi, traversée maritime vers l'île de BATZ et bien sûr, entre deux, le repas au restaurant « l'Auberge du Quai ».

Inscrivez- vous vite avant le 10 juin auprès du Président M. COUSTE Claude - Bougault 22100 Trélivan
Tél. : 02 96 39 29 43

Tarif : adhérent : 65 euros
non adhérent : 73 euros

Samedi 2 août :

Concours de pétanque en doublette à l'étang du Val Drouet, à partir de 14 h00.

11 novembre :

100^{ème} anniversaire de la guerre 1914-1918 ; l'Amicale envisage d'effectuer une exposition de documents, d'archives, de photos, de copies de livret militaire etc... correspondant à cette période, lors du repas annuel.

Un appel est lancé à toute la population qui serait en possession de témoignages concernant cette date, afin que nous puissions les scanner et les rendre immédiatement. Si tel est votre cas, merci de vous mettre en rapport auprès des responsables, ou en téléphonant à

M. COUSTE Claude 02 96 39 29 43
M. DESCAMPS Jean-Marie 02 96 85 21 38

Merci de votre collaboration

Le Bureau.

CLUB DE GYMNASTIQUE

L'année sportive du club touche à sa fin, avec un effectif stable par rapport à l'année précédente.

Il est temps de préparer la nouvelle saison. Les cours, adultes comme enfants, se déroulent à la salle Clément Ader, et sont assurés par des animatrices diplômées. Le club est affilié à l'EPMM.

● Les cours adultes se déroulent :

- Le mardi de 14h00 à 15h00, plutôt axé gym douce
- Le jeudi de 20h15 à 21h15, plutôt axé gym d'entretien

● Les cours enfants se déroulent le mercredi :

- De 14h00 à 15h00 pour les 5-6 ans
- De 15h15 à 16h00 pour les 3-4 ans

● Le tarif des cotisations reste inchangé, à savoir

- 65 € par adulte (donnant accès aux 2 cours adulte)
- 70 € par enfant

Les modes de paiements possibles sont : les chèques, l'argent liquide, les coupons-sport et les chèques vacances. Les chèques peuvent être encaissés en plusieurs fois. Pour cela, donner tous les chèques lors de l'inscription, en précisant au dos de chaque chèque la date d'encaissement.

Les inscriptions se font le jour du cours. **Les deux premières séances sont gratuites.** Fournir aussi un certificat médical.

● La reprise des cours se fera vers la mi-septembre (la date n'étant pas encore définie à ce jour).

Pour plus de renseignements, venez nous voir lors du Forum des Sports qui aura lieu début septembre à Dinan.

● Si vous avez envie de faire un peu de sport dans une ambiance chaleureuse et détendue, n'hésitez pas, rejoignez-nous ! 😊

La présidente,
Corinne BREGENT



ASSOCIATION GENETS-BRUYERES-KORRIGANS

Suite à l'assemblée générale du vendredi 7 février 2014

COMPOSITION DU BUREAU 2014

- PRESIDENTE :** Madame LEBON Jacqueline
VICE - PRESIDENTS : Monsieur LEBRET Patrick
Monsieur BOURGES André
TRESORIER : Monsieur BOHIC Yves
TRESORIERE ADJOINTE : Madame WACHHOLTZ Michele
SECRETAIRE : Madame VANNIER Michelle
SECRETAIRE ADJOINT : Madame BUREL Yvonne
- Membres :** BERNABE Colette, BOULOU Gisèle, QUILLIEN Madeleine, HOUITTE Annick, ODION Hervé, BUREL Henri et LEPLAN Gilles.

La présidente, Jacqueline LEBON

FLEURISSEMENT DU QUARTIER

Achat de fleurs et plantations dans les jardinières au mois de mai.

LE DIMANCHE 18 MAI

Une sortie a été organisée dans la presqu'île de Rhuy

LE POINT RENCONTRE

Il est ouvert à tous les JEUDIS, SALLE HÉLÈNE BOUCHER DE 13 H30 à 17 H

Il permet de rompre l'isolement, de pouvoir échanger, de créer des liens entre les personnes par des jeux divers suivi d'un goûter et une boisson

Renseignements : Yvonne BUREL 02 96 39 62 09

VIDE GRENIER DIMANCHE 14 SEPTEMBRE 2014

PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS

Quartier de la Barrière terrain des sports du Rocher route de Broons à partir de 7h30

Tarif : 2 € le mètre

Inscription pour le 10/09/2014 dernier délai

M^{me} LEBON Jacqueline

61 cité des Genêts 22100 TRELIVAN - Tél : 02.96.39.63.68

M BOHIC Yves

74 cité des Genêts 22100 TRELIVAN - Tél : 02.96.39.61.53 ou 06.87.55.03.13

Mail: bohic.yves2@wanadoo.fr



MARCHE TOUS LES 3^{ÈME} DIMANCHE DE CHAQUE MOIS

(sauf juillet et août)

Départ à l'abri bus du quartier

Le lieu sera indiqué dans la presse le samedi

Renseignements :

Hervé ODION 02 96 39 61 90

REPRISE DE LA SECTION GYM SALLE HÉLÈNE BOUCHER

DÉBUT SEPTEMBRE

RENSEIGNEMENTS : MADELEINE

QUILLIEN 02 96 39 63 58

LE PARTAGE DU SAVOIR

TOUS LES MERCREDI DE 19H30 H À 22 H

SALLE HÉLÈNE BOUCHER

CARTONNAGE , COLLAGE ET DIVERS

OUVERT À TOUS

RENSEIGNEMENTS :

YVONNE BUREL 02 96 39 61 09



40 ANS

Le 8 Février l'association a organisé une soirée à l'occasion de ses 40 ans. Elle avait invité tous les membres des bureaux depuis sa création et jusqu'à aujourd'hui.



CLUB VTT/CYCLO TRELIVAN



Le 27 avril 2014, notre randonnée VTT et pédestre est un succès avec 302 vététistes et 122 randonneurs pédestres, malgré un temps très incertain le samedi et parfois pluvieux le dimanche matin. Les six circuits VTT et les quatre parcours pédestres ont enchanté les amateurs venus seuls ou en groupe, de tous les horizons et bien au delà de la région dinannaise. Les trois plus jeunes vététistes âgés seulement de 7 ans accompagnés de leurs parents ont découvert le circuit des 23 km. Quant au plus jeune marcheur âgé de 5 ans, venu de Pluduno, il a randonné avec sa maman et des amis (de Rennes, St Brieuc, Broons, Dinan) sur le 10 km autour des étangs. Les marcheurs nordiques de rance jogging au nombre d'une vingtaine parcouraient les 14 km en deux heures pour les plus expérimentés.

L'organisation bien rodée, avait parfaitement balisé les parcours avec des points de ravitaillement agréables. Au retour un casse-croûte a été remis à chaque participant. Après un bon nettoyage des VTT, nos amis avaient hâte de se retrouver autour du verre de l'amitié.



Nous remercions les propriétaires pour les accès et l'accord de passage UNIQUEMENT pour cette matinée. Nous adressons nos remerciements aux différents partenaires et à la municipalité pour l'accès à l'école Jean Ferrat, la mise à disposition de matériel et du point lavage.

*Pour le bureau,
Le président, Patrick Lebrét.*

TRELIVAN ANIMATION



CHANTS DE MARINS « LES POURQUOI-PAS »

Le trimestre s'est déroulé dans de bonnes conditions avec des sorties dans des soirées et maisons de retraite ainsi que la fête de la musique de SAINT-MALO et PLOUASNE.

Nous avons créer un site internet que vous pouvez consulter à tout instant en tapant : groupelespourquoipas@free.fr, ou sur Google : groupelespourquoipas. Nous sommes en préparation pour produire un deuxième CD dont l'enregistrement a été fait en avril. Il reste à le terminer et le mettre sous presse. La sortie est prévue fin septembre si tout se déroule selon le désir du groupe.

THÉÂTRE



Après deux années d'interruption la troupe a repris ses activités avec une pièce intitulée « *La Bonnetière de Mémé* » de Georges MALLET. L'équipe avec ses huit (actrices, acteurs) a été très appréciée et applaudie par un public venu encourager ces amateurs qui le méritent par le travail accompli pendant cinq mois à raison de deux répétitions hebdomadaires. Merci aussi à tous les bénévoles qui les accompagnent durant leurs déplacements (couloisses, éclairage, sonorisation, montage et démontage des décors) et ceci pour deux passages à TRELIVAN et dans deux communes voisines (QUEVERT, ST-JUVAT).

Nous vous donnons rendez-vous courant mars 2015.

Pour le bureau, le président : Bernard FAIRIER

ASSOCIATIONS DE TRÉLIVAN

NOMS	PRESIDENTS	ADRESSES	TELEPHONE
A.S.TRELIVAN	TOUTAIN Sébastien BERECHEL Jean-Luc <i>Trésorier</i>	La Porte-Grissault 22100 - TRELIVAN	02.96.85.35.72
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	COUSTE Claude DESCAMPS Jean-Marie <i>Trésorier</i>	Bougault 22100 - TRELIVAN 28 cité des Boutons d'Or - 22100 TRELIVAN	02.96.39.29.43
CLUB DE L'AMITIÉ	BLONDEL Jean Pierre RADOUX Yvette <i>Trésorière</i>	35 lotissement Vaucouleurs 22100 - TRELIVAN Bel Air 22100 - TRELIVAN	02.96.85.94.38 02.96.39.53.51
AMICALE LAIQUE	GUEGUEN Evelyne BREHIER Florence <i>Trésorière</i>	9 cité de La Douettée 22100 - TRELIVAN La Douettée - 22100 TRELIVAN	02.96.85.21.86 02.96.85.96.37
AS. PARENTS D'ELEVES Ecole Mosaïque	PLANCHENEAU Stéphane LANCIEN Anita	16 rue du Guinefort - 22100 LEHON	
SOCIETE DE CHASSE	LELOUS Gilles LE MALET Bernard <i>Trésorier</i>	La Pouldais 22100 - TRELIVAN 45, cité des Korrigans 22100 - TRELIVAN	02.96.85.16.05 02.96.85.16.45
VTT-CYCLO TRELIVAN TRELIVANNAIS	LEBRET Patrick LE PROVOST Guy <i>Trésorier</i>	24 cité des Korrigans 22100 - TRELIVAN La Touchefais 22100 - TRELIVAN	02.96.39.73.09 02.96.85.27.64
AS. GENETS BRUYERES KORRIGANS <i>Gymnastique - Randonneurs</i>	LEBON Jacqueline BOHIC Yves <i>Trésorier</i>	61, cité des Genêts 22100 - TRELIVAN 74, cité des Genêts 22100 - TRELIVAN	02.96.39.63.68 02.96.39.61.53
TRELIVAN ANIMATION	FAIRIER Bernard RADOUX <i>Trésorière</i>	La Sevestrais 22100 - TRELIVAN Bel Air 22100 - TRELIVAN	02.96.39.56.17 02.96.39.14.31
FLEUR DE BLE NOIR	LEMONNIER Marie KERJOZE Marie-Thérèse <i>Trésorière</i>	L'Ecotay 22100 - TRELIVAN La Petite Renaudais 22100 -TRELIVAN	02.96.39.40.02 02.96.85.91.77
COMITE DES ŒUVRES CULTURELLES ET SOCIALES	PELHÂTRE Michel BOTREL Marie-Claire <i>Trésorière</i>	10, lot Vaucouleurs 22100 - TRELIVAN Les Planches 22100 - TRELIVAN	02.96.39.76.27 06.63.90.50.38
AMICALE DU PERSONNEL	SILARD Lydie HAQUIN Dominique <i>Trésorier</i>	4 lotissement Bougault 22100 - TRELIVAN	02.96.39.16.31
GYMNASTIQUE FEMININE	BREGENT Corinne BEUNARD Magali <i>Trésorière</i>	5 rue des Sources 22100 SAINT-CARNE 4 rue des Charmes 22100 - TRELIVAN	02.96.85.00.54
A.S.T. ECOLE DE FOOT	LUCAS Yann	16, lot du Plan d'Eau - 22100 TRELIVAN	02.96.39.60.83
CLUB MOTOS	MARIN Jean-Luc	2, rue des Nénuphars 35400 SAINT-MALO	
F.N.A.C.A.	LEROY Michel COUSTE Claude <i>Trésorier</i>	BOBITAL Bougault 22100 - TRELIVAN	02.96.39.29.43
BIEN-ÊTRE	TUAL Claude	Bel air 22100 - TRELIVAN	
COMITE DE JUMELAGE	COLAS André-Yves GUILLEMOT Jean-Claude <i>Trésorier</i>	2 lotissement Bougault - TRELIVAN 30 cité des Korrigans	02.96.85.03.13 02.96.39.81.27
TEAM CYCLISTE DU PAYS DE DINAN	PICOUAYS André JOURNIAUX François <i>Trésorier</i>	13, lot. Vaucouleurs 22100 - TRELIVAN La Prévautais 22770 - LANCIEUX	02.96.39.60.72 02.96.86.33.38
FAIRE PLAISIR	LOYER Roland	La Peuvrie - 22100 TRELIVAN	
ROCK ET RANCE	BERTRAND Eric BRIDE Vincent <i>Trésorier</i>	La Mare - 22100 TRELIVAN 29 Avenue Labbé - 35000 RENNES	
TRELIVAN TELETHON	LECHEVESTRIER Jean RADOUX Alain <i>Trésorier</i>	Le Tertre - 22100 TRELIVAN Bellevue - 22100 TRELIVAN	02.96.85.11.23

L'aide à la rénovation au logement

Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur, vous souhaitez réaliser des travaux pour mieux chauffer votre logement en dépensant moins, ou bien vous êtes confronté à des travaux pour que votre logement soit adapté à votre situation de handicap ou de perte d'autonomie, un dispositif d'aide existe. L'Etat, l'Anah (Agence nationale de l'habitat) et Dinan communauté s'engagent financièrement pour la réalisation de ces travaux. Ces opérations sont soumises à plusieurs conditions :

- ressources des propriétaires;
- techniques sur la nature des travaux envisagés.

**Pour tous renseignements, contacter Dinan habitat au 02 96 87 72 71
ou par mail : habitat@cc-codi.fr**

**Des permanences se tiennent à Dinan communauté,
34, rue Bertrand Robidou le 2^{ème} jeudi du mois de 14 h 00 à 16 h 00
et le 4^{ème} jeudi du mois de 10 h 00 à 12 h 00.**

Annie Rault, *adjointe aux affaires sociales*

COLLECTE DES SACS JAUNES : RAPPEL

Jours de collecte par secteur :

Le lundi : Genêts – Bruyères – Korrigans

Le jeudi après-midi : La Barrière

Le vendredi matin très tôt : Bourg et autres secteurs

A quoi sert le tri sélectif ?

Préserver notre environnement en optimisant les ressources naturelles
Maîtriser les coûts d'élimination
Créer de nouvelles activités, et donc de l'emploi.

Je trie



Je mets aux ordures ménagères



DANGERS DU SOLEIL : LE MÉLANOME À ÉVITER D'URGENCE

Le mélanome est le cancer de la peau le plus grave. En 2012 il a provoqué 1 672 décès en France et le nombre de cas recensé ne cesse d'augmenter chaque année. Il s'agit d'un cancer agressif qu'il est important de détecter dès le début de son évolution pour laisser un maximum de chances de guérison. Au moindre doute sur l'aspect de la peau, il faut absolument consulter un dermatologue.

Les agriculteurs et toutes les personnes qui travaillent en extérieur sont particulièrement soumis aux risques des cancers de la peau puisqu'ils sont régulièrement exposés au rayonnement solaire.

La MSA d'Armorique, partenaire du syndicat national des dermatologues, vous rappelle qu'il est toutefois possible de diminuer les risques solaires par quelques comportements préventifs :

- **éviter le soleil entre 12h et 16h ;**
- **se couvrir avec des vêtements, un chapeau et des lunettes de soleil;**
- **utiliser une crème solaire haute protection et en renouveler l'application;**
- **rechercher l'ombre.**

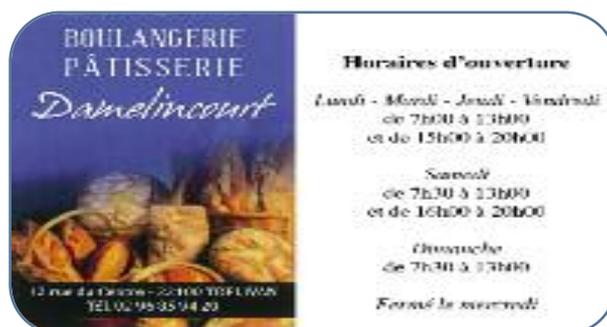
La protection est particulièrement importante pour les enfants, auxquels il faut apprendre très tôt les réflexes de prévention.

RAPPEL POUR LE STATIONNEMENT DES CAMPING-CARS

Les camping-cars sont soumis, au même titre que tous les autres véhicules de type M1, aux règles du Code de la route précisant les conditions générales de stationnement (article R417-1 d 8) et définissant les stationnements dangereux gênants et abusifs (article R417-9 à 12).

Aucune loi en France n'oblige donc un camping-car à passer la nuit au camping. Cependant, sans indication délimitant la durée, tout stationnement de plus de sept jours sur la voie publique est considéré comme abusif et passible d'une amende. Simplement, le Code de l'urbanisme considère le camping-car comme une caravane (article R111-37). Il s'applique alors pour l'occupation des sols autres que la voie publique.

L'article R111-41 du Code de l'urbanisme précise ainsi que le camping-car peut être librement pratiqué hors de l'emprise des routes et des voies publiques avec l'accord de celui qui a la jouissance du sol et sous réserve de certaines restrictions ou interdictions.



LUTTE CONTRE LE BRUIT DU VOISINAGE

Arrêté Préfectoral

Le décret N° 88-523 du 5 mai 1988, pris pour l'application de l'article L-1 du Code de la Santé fixe les règles propres à préserver la santé de l'homme contre les bruits de voisinage.

ARRETE

Article 1^{er} : Sont abrogés le titre V et la section 6 du chapitre III du titre II du règlement Sanitaire Départemental définis par arrêté préfectoral du 15 février 1980.

Article 2 : Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par les intensités, et notamment ceux susceptibles de provenir :

1°) des réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation.

2°) des publicités par cris ou par chants.

3°) de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleurs, tels que postes récepteurs de radio, magnétophones et électrophones, à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec les écouteurs.

Des dérogations individuelles ou col-

lectives aux dispositions de l'alinéa 3 du présent article pourront être accordées par les services préfectoraux lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances, ou pour l'exercice de certaines professions. Les demandes motivées devront parvenir revêtues de l'avis du ou des Maires concernés au moins trente jours avant la ou les dates sollicitées.

Article 3 : Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles d'occasionner un bruit ou une vibration intense et perturbant le repos ou la tranquillité des voisins, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente. Des dérogations exceptionnelles sur la demande motivée des intéressés pourront être accordées par les services préfectoraux, s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent.

Article 4 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à

l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30.

- les samedis de 9h à 12h30 et de 15h à 19h.

- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Article 4bis : Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant de phonographes, magnétophones, appareils de musique, ou appareils ménagers ainsi que ceux résultant du port de souliers à semelles dures ou de la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux.

Article 5 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

LA MISSION LOCALE

Pour vous accompagner dans vos démarches un conseil, une écoute, un appui, une orientation...

Sur rendez-vous avec un conseiller

- ⇒ Dans les locaux de la Mission Locale à Dinan.
- ⇒ Sur l'un des 9 points de permanence : Broons, Matignon, Caulnes, Evran, Jugon-les-Lacs et Plénée-Jugon, Ploubalay, Plancoët et Pluduno.

Mais aussi, sans rendez-vous :

- ⇒ Espace documentation/recherche emploi en accès libre à Dinan :
- ⇒ Accès Internet et téléphone pour vos démarches
- ⇒ Documentation métiers, formation, vie locale, etc...
- ⇒ Appui CV, lettre de motivation, recherches l'après-midi

Des ateliers, actions collectives

- ⇒ Atelier budget
- ⇒ Vacances
- ⇒ Mobilité internationale
- ⇒ Recherche d'emploi
- ⇒ Égalité professionnelle
- ⇒ Visite d'entreprise, forums emploi...



Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 18h

(fermée au public le mardi matin)





CONCOURS DES MAISONS FLEURIES



Les personnes désirant participer au concours des maisons fleuries doivent déposer à la Mairie le coupon ci-dessous **AVANT LE 27 JUIN 2014**.
Le jury(1) passera visiter ces habitations après cette date.

DEMANDE DE PARTICIPATION AU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES DE TRELIVAN POUR 2014.

NOM PRENOM

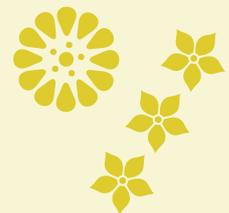
Adresse

Participant dans la catégorie n° (2)



(1) le jury est composé d'élus de TRELIVAN

(2) voir le règlement page 13 (votre catégorie peut être modifiée par le jury).



INFORMATION – PREVISION CANICULE ETE 2014

Madame, Monsieur,

Suite à la canicule de 2003, le gouvernement demande chaque année aux élus de recenser toutes les personnes pouvant nécessiter une assistance des services médico-sociaux ou sanitaires en cas de périodes climatiques intenses et notamment caniculaires. Je vous invite à me faire savoir à l'aide du questionnaire joint, si vous-même ou un de vos proches êtes concerné par ce risque.

Cet imprimé complété est à remettre à l'accueil de la Mairie.



Le Maire, Claude LE BORGNE



Papillon à découper et à retourner à la Mairie

PERSONNE A RECENSER :

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : NOMBRE DE PERSONNES AU FOYER :

ADRESSE :

PERSONNE DEMANDANT LE RECENSEMENT :

LA PERSONNE ELLE-MÊME :

UN PARENT : NOM – PRENOM et LIEN DE PARENTE :

UN PROFESSIONNEL : NOM – PRENOM – QUALITE :

RAISONS MOTIVANT LE RECENSEMENT :



DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Nature	Où s'adresser	Pièces à fournir
Mariage	Mairie du domicile ou de la résidence de l'un des deux conjoints	
Duplicata livret de Famille	Mairie du domicile	
Pacte Civil de Solidarité (PACS)	Mairie pour consulter les règles du PACS	
Déclaration de naissance	Mairie du lieu de naissance dans les 3 jours qui suivent la naissance	Livret de famille ou carte d'identité certificat du praticien
Reconnaissance : (hors mariage) • <i>Avant naissance</i> : (ne concerne que le père) l'enfant est reconnu automatiquement par la mère depuis juillet 2007 • <i>Après naissance</i>	Mairie du domicile	Carte d'identité
	Mairie du domicile	Carte d'identité du déclarant et un extrait d'acte de naissance de l'enfant
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Livret de famille ou carte d'identité
Déclaration de décès	Mairie du lieu de décès dans les 24 heures qui suivent le décès	Livret de famille et certificat de décès délivré par le médecin
Inscriptions à l'école	Mairie	Livret de famille, carnet de santé, justificatif de domicile et éventuellement certificat de radiation de l'école précédente
Inscriptions sur les listes électorales Concernent les personnes nouvellement domiciliées sur la commune ainsi que les jeunes qui atteindront 18 ans dans l'année.	Mairie du domicile avant le 31 décembre de l'année en cours	Carte d'identité et justificatif de domicile (Facture EDF, téléphone)
Recensement militaire (les jeunes doivent se faire recenser à la date anniversaire de leur 16 ans)	Mairie du domicile	Livret de famille et pièce d'identité
Carte nationale d'identité Si le demandeur est mineur, il doit être accompagné d'un de ses parents Si les parents sont divorcés	Mairie du domicile (délai d'obtention 3 semaines environ) Le mineur doit être présent à l'établissement de la demande ainsi qu'à la remise de la carte d'identité	- Extrait d'acte de naissance pour une première demande ou si perte ou vol; - Livret de famille si possible; - un justificatif de domicile; - 2 photos conformes aux normes carte d'identité (ne pas les découper); - Joindre l'ancienne carte; - Joindre un timbre fiscal d'une valeur de 25€ si perte ou vol. - Joindre copie du jugement de divorce.
Demande de passeport	Mairie de DINAN Tél : 02.96.39.22.43 Prendre rendez-vous.	- Retirer un dossier dans votre mairie et la liste des pièces à fournir. Timbres fiscaux de : 86 € pour un adulte, 42 € pour un jeune de 15 à 18 ans, 17 € pour les enfants de moins de 15 ans inclus. (tarifs photos fournies) - Pour un renouvellement, fournir l'ancien passeport.

ENVIRONNEMENT

TONTE DES PELOUSES

IL EST INTERDIT DE METTRE LES TONTES DES PELOUSES DANS LES POUBELLES RESERVEES AUX ORDURES MENAGERES.

NE PAS METTRE DE DECHETS VERTS SUR LE DOMAINE PUBLIC.

Chacun peut acquérir à DINAN COMMUNAUTE un composteur individuel de 400L pour la somme de 10€.

Ce composteur est à retirer auprès des services de DINAN COMMUNAUTE :

34, rue Bertrand Robidou à DINAN aux jours et heures d'ouverture.



VERRE

Emplacement des conteneurs : Cités des Bruyères – Korrigans – près de la Porte-Grissault Lot. Vaucouleurs et Place de l'Église Terrain de foot du Rocher – La Peuvrie – La Douettée. **CEUX-CI NE SONT PAS FAITS POUR DEPOSER LES SACS POUBELLES**

ESPACE PROPRETÉ

Cet espace, situé sur le parking du Cimetière comprend trois conteneurs distincts permettant de collecter de manière sélective les : plastiques – papiers – verres **TOUT AUTRE DECHET EST INTERDIT**

COLLECTE SÉLECTIVE

La collecte des emballages à recycler (bouteilles plastique, briques alimentaires, boîtes métalliques, cartonnettes, journaux, revues, magazine), s'effectue au point poubelles. **Les sacs jaunes sont à retirer en mairie.**

GESTION DES DÉCHETS

APPORTS VOLONTAIRES DE DECHETS : DECHETTERIE DES LANDES FLEURIES, rue A. Pavie à QUEVERT : (réservée aux particuliers).

Horaires d'ouverture au public :
du 1^{er} avril au 30 septembre :
lundi, mercredi, jeudi vendredi et samedi de 9H à 12H30 et 14H à 18H30

du 1^{er} octobre au 31 mars :
lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9H à 12H30 et 14H à 17H30.

Deux nouvelles bennes :

- Une pour la collecte du bois (déferrailé)
- Une pour la collecte des déchets électriques et électroniques(D3E).

ATTENTION : pour vous y rendre vous devez vous munir de votre «PASS DECHETTERIE» à retirer en mairie si besoin.

Rappel sur les risques de feux de végétation et de forêts

Courrier du 25 mai 2011 de la Préfecture des Côtes d'Armor

Information sur les risques de feux de végétation et de forêts : L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental des Côtes d'Armor précise dans son troisième paragraphe que : «le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit» En outre, le décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 assimile les déchets verts des particuliers à des déchets ménagers.

En conséquence, les particuliers ont une interdiction permanente de brûler des déchets verts dans leur jardin et aucune dérogation ne peut être accordée pendant une période quelconque de l'année. Ils sont dans l'obligation comme pour les déchets ménagers de les traiter via une déchèterie.

Cette interdiction visée à l'article 84 fait suite à la construction, dans la plupart des communes depuis les années 2000, de déchetteries dont une partie est dédiée aux déchets verts.



RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS

A la garderie péri-scolaire, rue des Clairettes
une séance espace jeux ouverte aux parents, futurs parents et assistants maternels se tiendra le **Vendredi 27 Juin de 9h30 à 11h30.**

**Pour tout renseignement :
RPAM à Dinan Communauté
Tél. 02 96 87 52 78
E.mail : rpam@cc-codi.fr**

BIBLIOTHEQUE

Les bénévoles de la bibliothèque proposent aux personnes handicapées dans leurs déplacements et habitant le Bourg, de leur porter à domicile livres et revues. Prendre contact aux jours et heures d'ouverture. Tél. 02.96.85.97.36

Horaires :

Mercredi 10h00 - 12h00 ; 15h00-17h00

Judi 16h30 - 18h30

Samedi 10h00 - 12h00.

Les élèves de l'école Jean Ferrat y sont accueillis tous les lundis après-midi.

Horaires pendant les vacances d'été :

mercredi et samedi : 10h00 - 12h00.

MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Tél : 02.96.39.16.31 – Fax : 02.96.85.90.38

mairie-trelivan@wanadoo.fr

Ouverte au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 le samedi de 10h00 à 12h00.

Du 15 juillet au 30 août inclus, la mairie sera fermée le samedi.

ECOLES

Ecole Jean Ferrat : 02.96.85.41.46

Ecole Mosaïque(Léhon) : 02.96.93.32.16

PERMANENCES DU MAIRE

Le mercredi après-midi, le 1^{er} samedi de chaque mois de 10 h à 12 h.

PERMANENCES DES ADOINTS ET DU CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Sur rendez-vous

(prendre contact avec le secrétariat)

Suzanne LEBRETON : Finances – Ecoles Jean Ferrat et Mosaïque

Rémi MAILLARD : Espaces publics – Voirie, Chemins de randonnée – Environnement

Marie-Claire BOTREL : Culture et animation communale – Fleurissement – Jeunesse – Centre de Loisirs

Jacky BAILLEHAICHE : Salles des fêtes : locations, remise des clés, maintenance et entretien

Annie RAULT : Information – Centre communal d'action sociale

Pascal GODET : Sports